

Suivis sur les cas de LTI à Saint-Félix-de-Valois et Saint-Dominique

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

État de la situation dans Lanaudière : Saint-Félix-de-Valois et Sainte-Élisabeth

Tel qu'énoncé dans le message de l'EQCMA du 4 décembre dernier, des tests ont été faits sur des sites de production de poulets à griller ayant été infectés à la laryngotrachéite infectieuse (LTI). À ce jour, **quatre sites ont été testés et deux ont révélé la présence du virus** chez certains oiseaux échantillonnés sans la présence de signes cliniques dans le troupeau.

Suite à la conférence téléphonique du 28 janvier des médecins vétérinaires du Réseau aviaire élargi du MAPAQ, **il a été convenu, pour le moment, de maintenir la vaccination pour tous les sites de production dans la zone à risque (voir carte ci-dessous)**. La situation sera réévaluée à la fin mars, après la réalisation de tests sur les sites de poulets à griller infectés qui n'ont pas encore été testés et de nouveaux tests aux sites où le virus est toujours présent.

ATTENTION : RESPECT DES RECOMMANDATIONS DE BIOSÉCURITÉ

Les vétérinaires praticiens et l'EQCMA souhaitent rappeler **qu'un respect rigoureux par tous les producteurs et intervenants des mesures de biosécurité est essentiel pour éradiquer la maladie dans la région**. Si le vaccin permet aux oiseaux de s'immuniser contre le virus, il n'empêche pas l'introduction du virus dans le poulailler. Dans un tel cas, le vaccin pourra prévenir l'apparition de signes cliniques même si le virus est présent.

La seule façon de tuer le virus est d'appliquer rigoureusement les mesures suivantes :

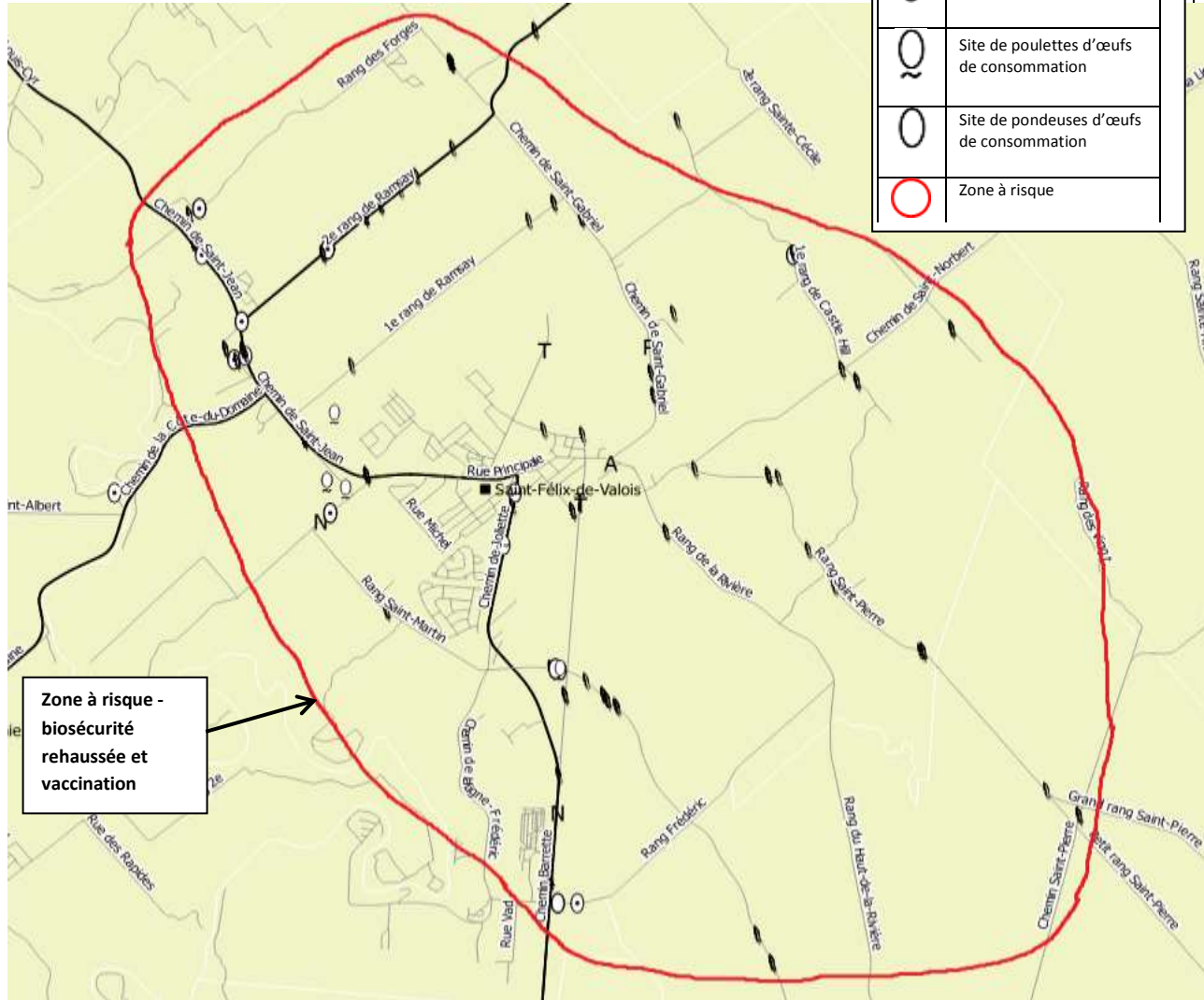
- **Chauffer le fumier à une température de 100°F (38°C) pendant 4 jours;**
- **Laver et désinfecter les bâtiments et équipements.**

L'application fidèle des mesures de biosécurité suivantes permettrait la fin de la circulation du virus :

- Sur les **sites infectés** : une application rigoureuse des mesures de biosécurité rehaussée (documentation envoyée par l'EQCMA, Annexe 7 du règlement);
- Sur les **sites non-infectés** dans la zone à risque : une application rigoureuse des mesures du *Protocole de biosécurité courante pour les producteurs et les employés à la ferme*, accessible sur le site internet de l'EQCMA au lien suivant : <http://www.egcma.ca/biosecurite/protocoles-biosecurite-courante-code-vert> en plus du chauffage du fumier. Ces deux mesures sont incluses dans l'Annexe 7 du règlement et concernent donc aussi les sites infectés.

L'application de toutes les mesures précédentes permettra de mettre fin à l'épisode actuel de LTI et, par la suite, la cessation de la vaccination des oiseaux. Si vous avez des questions sur l'application de mesures de biosécurité propre à votre site de production, nous vous recommandons de consulter votre médecin vétérinaire.

Zone à risque à Saint-Félix-de-Valois et Sainte-Élisabeth



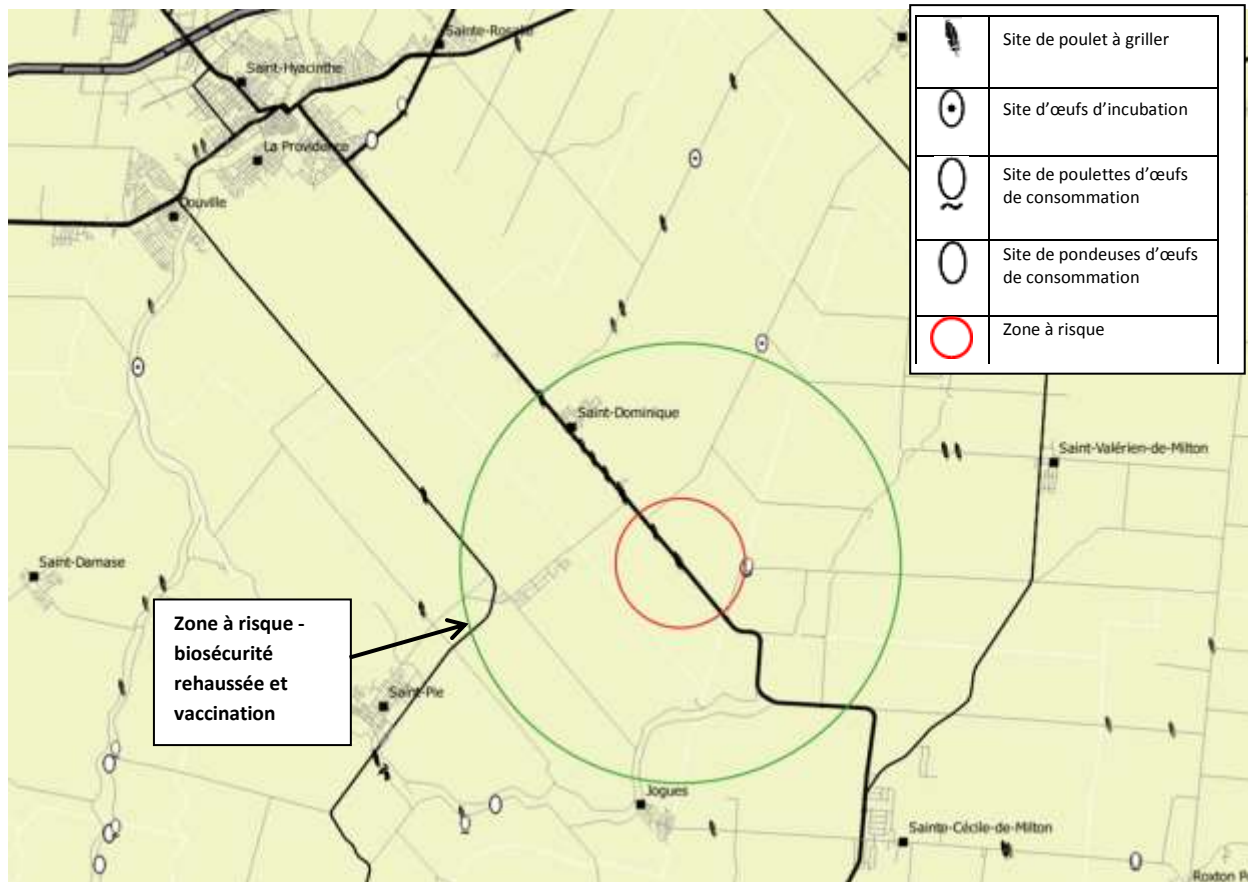
Disponibilité du vaccin recombinant

Depuis quelques mois, il y a une recrudescence des cas de LTI aux États-Unis, au Mexique et plus récemment au Brésil. Dans un contexte où, dans les derniers mois, un seul fournisseur fut en mesure de fournir le produit, nous avons constaté une difficulté d'approvisionnement du vaccin recombinant pour la LTI. Toutefois, il y a présentement une coordination entre les couvoirs du Québec pour soumettre leurs commandes au manufacturier sur des périodes plus courtes afin de s'assurer de rencontrer les besoins de vaccination pour tous les cas au Québec.

État de la situation à Saint-Dominique

Pour le moment, la situation semble stable suite à la déclaration d'un cas de LTI à Saint-Dominique le 15 janvier dernier. En date du 17 janvier, le site infecté et les deux sites dans un rayon de 1,5 km ont été vidés de toute volaille. La zone à risque d'un rayon de 5 km est maintenue (voir carte ci-dessous). La recommandation de vaccination dans cette zone est maintenue pour tous les sites, et ce pour deux cycles de vaccination. Les sites dans le rayon de 1,5 km sont à prioriser selon la disponibilité du vaccin recombinant.

Zone à risque à Saint-Dominique



Zone à risque - biosécurité rehaussée et vaccination

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.